

Communauté de Communes de Douve et Divette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 septembre 2012

L'an deux mille douze, le treize du mois de septembre, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Président.

Etaient Présents :

Titulaires :

Henri DESTRÉS Président, Philippe LAMORT, Yves HAIRON, Brigitte LESOIF Vice-Présidents, Alain PINABEL, Joël POISSON, Pierre GRANDIN, Dominique FRIGOT, Joël LIAIS, Pascale LE ROY, Claude FEUILLIE, Bernard GIROUX, Rémi MARTIN.

Suppléants : Johny GIRARDOT, Jean-Marc BAUDRY, Nicolas DUBOST, Yves DESQUESNES.

Absents excusés : Sylvie DESMOTTES (suppléant Johny GIRARDOT), Michel LE TERRIER, Daniel LEBOYER (suppléant Jean-Marc BAUDRY), Yves FOSSEY (suppléant Nicolas DUBOST), Joël JOUAUX (suppléant Yves DESQUESNES).

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Membres présents : 17

Nombre de votants : 17

Secrétaire de Séance : Claude FEUILLIE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2012

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2012 est approuvé à la majorité des membres présents (4 abstentions pour raison d'absence : MM. FRIGOT, BAUDRY, MARTIN, HAIRON).

2 - Construction structure accueil petite enfance - Présentation de l'Avant Projet Définitif

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire a adopté le projet de construction d'une structure accueil petite enfance composée d'une crèche 24 places, d'un espace R.A.M. et d'un espace PMI.

Monsieur le Président fait la présentation de l'avant-projet définitif relatif au projet de construction d'une structure accueil petite enfance qui a fait l'objet d'un exposé, le 4 septembre dernier, auprès de la commission petite enfance, du médecin de la PMI, de la représentante de la CAF, de la responsable du R.A.M., par le Maître d'œuvre, l'architecte Monsieur LUCET. Ce projet a obtenu l'assentiment de l'ensemble des personnes présentes à cette réunion.

Les nouvelles prescriptions techniques formulées par les services de la PMI ont été reprises par l'architecte et une adaptation du projet réalisée en conséquence. La surface totale du bâtiment y compris les surfaces de circulation est de 496,65 m².

L'estimation financière prévisionnelle au niveau de l'A.P.D. s'élève à 999 699,62 € H.T.. et respecte la prévision initiale du Maître d'ouvrage de 1 010 000 € H.T..

La consultation des entreprises aura lieu à partir d'un appel d'offres en procédure adaptée suivant les dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics. Le marché sera décomposé en lots, comme suit :

- LOT 01 : Terrassements - VRD
- LOT 02 : Gros-œuvre
- LOT 03 : Charpente
- LOT 04 : Bardage bois
- LOT 05 : Etanchéité
- LOT 06 : Menuiseries extérieures aluminium /Métallerie
- LOT 07 : Menuiseries intérieures bois
- LOT 08 : Plâtrerie sèche
- LOT 09 : Plafonds suspendus
- LOT 10 : Carrelage - Faïence
- LOT 11 : Revêtements de sols souples
- LOT 12 : Peinture
- LOT 13 : Electricité courants forts et courants faibles
- LOT 14 : Plomberie - sanitaires
- LOT 15 : Chauffage - Ventilation
- LOT 16 : Mobilier

OPTIONS

- LOT 17 : PV pour ventilation double flux
- LOT 18 : Equipements de cuisine

La consultation fera l'objet d'une procédure de dématérialisation, et d'annonces passées auprès d'un journal d'annonces légales.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux débuteront en février 2013.

Monsieur PINABEL demande si le bâtiment sera équipé d'une alarme.

Monsieur DESTRÉS précise que ce genre de question sera étudié lors de l'élaboration du règlement de la structure.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'avant-projet définitif
- VALIDE le dossier de consultation des entreprises.
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en procédure d'appel d'offres adaptée pour les travaux de construction d'une structure accueil petite enfance.

3 - Z.A. « Café Cochon » 2^{ème} tranche - Fixation du prix de vente des parcelles

Monsieur le Président précise qu'au regard de la finalisation du plan de financement de la Z.A. « Café Cochon » 2^{ème} tranche, il convient de déterminer le prix de vente des parcelles.

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement de cette zone fait l'objet d'un budget annexe conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14. Celui-ci doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Au niveau du financement des travaux d'aménagement, la moitié des surfaces cessibles est déjà réservées, la vente de celles-ci devrait intervenir concomitamment à leur exécution. Une subvention de l'état au titre de la DETR a été attribuée sur ce projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le prix de vente des parcelles à 16 € H.T. du m² et ce, par rapport aux prix pratiqués dans le secteur géographique.

Conformément aux dispositions de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui rendent obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants de consulter le service France Domaine, celui-ci a donné son accord sur le prix de 16 € H.T..

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer le prix de vente des parcelles de la Z.A. « Café Cochon » à Virandeville 2^{ème} tranche à 16 € H.T. le m².
- AUTORISE Monsieur le Président à commercialiser les dites parcelles.

4 - Z.A. Café Cochon » 2^{ème} tranche - Vente de 2 parcelles

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire d'une proposition d'achat des parcelles lot 1 de 9 034 m² et lot 2 de 1 724 m² sur la Z.A. « Café Cochon » à Virandeville 2^{ème} tranche.

Monsieur Frédéric PONSART, gérant de la SARL CAUVIN BTP souhaite faire l'acquisition de ces parcelles afin d'y implanter les locaux de l'entreprise de travaux publics basée actuellement à Beaumont-Hague, et ce au prix de 16 € H.T. le m².

Le projet a pour but l'implantation d'un bâtiment à usage de bureaux, des ateliers et une zone de stockage. L'entreprise CAUVIN BTP est une entreprise de travaux publics créée en 2003, avec un effectif de 13 salariés permanents.

Après avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE cette offre d'achat des parcelles lot 1 de 9 034 m² et lot 2 de 1 724 m² sur la Z.A. « Café Cochon » à Virandeville 2^{ème} tranche au prix de 16 € H.T. le m² par Monsieur Frédéric PONSART, gérant de la SARL CAUVIN BTP afin d'y implanter les locaux de l'entreprise CAUVIN BTP de Beaumont-Hague.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes notariés chez Maître Marc LEGRAND, les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

5 - Syndicat Mixte du Cotentin - Convention de participation financière 2012

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire, les éléments de la participation financière de la Communauté de Communes de Douve et Divette aux actions du Syndicat Mixte du Cotentin qui ont été validées par son Comité Syndical le 18 juin 2012.

- Au titre des actions contractualisées
 1. La cotisation au budget de fonctionnement 2012
 2. La participation au financement de la voie de contournement Est de l'agglomération de Cherbourg ; l'inscription correspondante d'une recette du fonds départemental de TP permet de réduire la charge nette.

- Au titre d'une participation financière « volontairement » consentie concernant les charges de développement 2012
 3. La participation aux charges de fonctionnement des charges de développement du Pôle Universitaire, de l'abattoir, le portage « contrat de pays N°1 » 2004-2007 : subvention MEF.
- Au titre d'une participation financière 2012 « volontairement » consentie concernant les nouvelles conventions pluriannuelles
 4. La participation 2012 aux charges de fonctionnement et d'investissement de la nouvelle DSP pour l'aéroport
 5. La participation 2012 à l'investissement de l'extension du hall technologique du site universitaire de Cherbourg-Octeville
- Au titre d'une participation financière 2012 « volontairement » consentie concernant les charges de mise en œuvre des projets de développement du Pays du Cotentin
 6. La participation 2012 à l'émergence du nouveau modèle de gouvernance touristique du Cotentin
 7. La participation 2012 aux actions du Plan climat-énergie Territorial

Les éléments contractualisés 1 à 2 correspondent à des dépenses obligatoires inscrites au budget primitif 2012.

Les éléments 3, 4, 5, 6 et 7 correspondent, selon les statuts du Syndicat Mixte, à un financement « volontaire ».

Etat des inscriptions budgétaires concernant l'intervention de la CC Douve et Divette

Objet	Dépenses	Recettes
1. Cotisation au budget de fonctionnement 2012	6 574,58	
2. Participation à la voie Est de Cherbourg	5 626,00	
Financement apporté à la CC par le FDTP		Néant
3. Participation aux charges de fonctionnement du PEU - Abattoir - portage contrat de Pays	5 611,29 *	
4. participation aux charges de fonctionnement et d'investissement de la nouvelle DSP pour l'aéroport	2 893,30	
5. participation à l'investissement de l'extension du hall technologique du site universitaire de Cherbourg-Octeville	250,00	
6. participation à l'émergence du nouveau modèle de gouvernance touristique du Cotentin	1 079,10	
7. participation aux actions du Plan climat-énergie Territorial	397,06	

* dont 4 200,69 de participation au titre du Pôle Universitaire, 950,24 pour l'abattoir et 460,36 pour le contrat de Pays MEF

En 2011, la participation de la Communauté de Communes avait été la suivante :

- 1 - 6 383,08 €
- 2 - 5 626,00 €
- 3 - 10 354,09 €
- 4 - 3 010,16 €
- 5 - 250,00 €

Débat sur l'émergence du nouveau modèle de gouvernance touristique du Cotentin

Monsieur LAMORT souhaite se positionner pour le scénario 1 car il ne veut pas que la CCDD vienne appauvrir la CC de la Hague. Nous n'avons pas de compétence tourisme mais nous participerons à part entière et préserverons ainsi notre autonomie.

Monsieur DESQUESNES pense que cet organisme ne servira à rien, on superpose les entités et souhaite rester sur le scénario 2 voire ne verser aucune participation.

Monsieur DESTRÉS rappelle sa position et regrette la mise en place d'une multitude d'organismes qui travaillent chacune de leur côté et prône une seule structure sur le Cotentin.

Monsieur FRIGOT souligne qu'il faut mutualiser les structures.

Monsieur DESTRÉS précise qu'il s'agit de donner une image plus complète du Cotentin par la création d'un portail général et développer des actions de communication et ce, avec une gouvernance unique.

Madame LESOIF souhaite qu'aucune participation ne soit versée puisque nous n'avons pas la compétence tourisme.

Monsieur PINABEL ne veut pas que la CC de la Hague participe pour moitié.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur sa participation aux charges de fonctionnement du Pôle d'enseignement Universitaire, de l'abattoir et du portage contrat de Pays (MEF) soit une participation totale de 5 611,29 € pour 2012.
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur sa participation pour 2012 aux charges de fonctionnement et d'investissement de la nouvelle DSP pour l'aéroport pour 2 893,30€.
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur sa participation 2012 à l'investissement de l'extension du hall technologique du site universitaire de Cherbourg-Octeville pour 250 €.
- A la majorité des membres présents : Résultat du vote (Scénario 1 : 10 voix, scénario 2 : 1 voix, scénario 3 pas de participation 6 voix) **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur sa participation 2012 à l'émergence du nouveau modèle de gouvernance touristique du Cotentin pour 1 079,10 €.
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur sa participation aux actions du Plan climat énergie territorial pour 397,06 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention dite « amont » aux charges de développement 2012.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention dite « amont » aux charges de mise en œuvre des projets de développement du Pays du Cotentin.

6 - Convention de délégation de compétences avec le Conseil Général pour le transport à la demande - version 3

Monsieur le Président rappelle que Le département de la Manche et la communauté de communes ont mis en place un transport de proximité sur le territoire de la communauté de communes de Douve et Divette.

La mise en place de transports de proximité répond à une volonté du conseil général de desservir l'ensemble des communes de la Manche et en particulier celles situées en milieu rural. La concentration des services et des activités dans les chefs lieux de canton et les pôles urbains, ont conduit le département à renforcer le partenariat avec les communautés de communes pour le développement de dessertes de pôles attractifs. Cette démarche s'inscrit dans leur stratégie de développement local au titre de la cohésion sociale et du développement des services de proximité.

Le transport de proximité a pour finalité de permettre aux personnes un accès aux services et aux activités, tout en restant à un prix raisonnable pour l'usager et pour la collectivité.

Monsieur le Président souligne la nécessité de mettre à jour les termes de la convention initiale suite au nouveau marché.

Cette nouvelle convention prendra effet au 3 septembre 2012 et prendra fin le 2 septembre 2016.

Madame LESOIF présente le bilan de l'année 2012 et souligne que le service du samedi vers le bourg de Martinvast n'est pas utilisé.

Monsieur PINABEL dénonce l'organisation des transports scolaires et notamment la suppression des arrêts pour les lycéens.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétences avec le Conseil Général de la Manche pour le transport à la demande, et l'ensemble des documents y afférents.

7 - Personnel communautaire - Avenant portant modification du taux de cotisation d'assurance contre les risques statutaires

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et les établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

A ce titre, la Communauté de Communes de Douve et Divette adhère au contrat groupe passé avec Groupama/Gras Savoye pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le contrat prévoit une garantie des taux pendant une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2012, avec une clause de réajustement de la cotisation au-delà des 4 ans en cas de dégradation des résultats du contrat d'assurance.

Compte tenu de l'évolution de la sinistralité et après négociations, deux avenants ont été signés avec pour objectif de rééquilibrer le montant de la prime du marché initial par rapport aux prestations versées.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012, les taux de cotisations seront les suivants :

- Contrat couvrant les agents CNRACL - collectivités moins de 50 agents : 5,59 % ;
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,55 %.

Ces nouveaux tarifs seront maintenus jusqu'au terme du contrat au 31 décembre 2017.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la manière suivante :
 - Contrat couvrant les agents CNRACL - collectivités moins de 50 agents : 5,59 % ;
 - Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,55 %.

8 - Budget Assainissement - Décision modificative n° 3

Monsieur le Président propose d'établir une décision modificative n° 3 au Budget Assainissement 2012 et d'inscrire :

Les **virements de crédits** suivants :

Fonctionnement dépenses		
Article	Libellé	D.M. voté
21756/21	Matériel spécifique d'exploitation	+ 18 000
2315/23-16	Travaux réseaux imprévus	-18 000
673/67	Titres annulées sur exercices antérieurs	+ 1 450
022	Dépenses imprévues	-1 450
	Total dépenses d'exploitation	0

Objet du virement : Ajustement crédits - Remplacement compresseurs Vaubecquet et le Marvis - Remboursement PRE facturée à tort

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les virements de crédits ci-dessus présentés en décision modificative n° 3 du Budget Assainissement 2012 de la Communauté de Communes.

9 - Décisions prises par le Bureau Communautaire

BC/18/2012 - Budget général - ligne court terme de trésorerie

Devant la nécessité de couverture de besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé de renouveler la ligne de Court Terme de Trésorerie avec le Crédit Agricole Mutuel de Normandie se décomposant comme suit :

- Montant de la ligne : 200 000 €
- Indice : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,950%

- Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
- Montant minimum par tirage : 5 000 €
- Frais de dossier : 300 €
- Commission d'engagement : 0,20 % l'an facturé à la mise en place de la ligne de trésorerie.

Le prêteur propose de conventionner pour une durée de 1 an à la date de signature de la convention.

Le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents a donné son accord pour autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour l'ouverture d'une ligne court terme de trésorerie de 200 000 € au budget général de la CCDD.

Bureau du 13 juillet 2012

BC/19/2012 - Poste de relèvement des eaux usées de Vaubecquet à Sideville, Remplacement du compresseur

Le compresseur du poste de relèvement des eaux usées de Vaubecquet à Sideville est hors service.

Il convient d'assurer le remplacement de ce matériel. Eaux de Normandie, propose la fourniture et la mise en place du nouveau compresseur pour un montant de 10 152,50 € H.T..

Le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents a donné son accord pour signer le devis avec Eaux de Normandie pour un montant de 10 152,50 € H.T..

Les Crédits sont inscrits au budget primitif Assainissement 2012 - article 21756 - matériel spécifique d'exploitation.

Bureau du 27 juillet 2012

BC/20/2012 - Structure d'accueil petite enfance - Etude géotechnique d'avant-projet - mission G12

Le projet de construction d'une structure d'accueil petite enfance nécessite la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet (G 12) du terrain situé à Martinvast « L'Oraille ». Ces études ont pour but de définir :

- Le contexte géologique et hydrogéologique,
- Les principes généraux de fondation des ouvrages,
- Donner les hypothèses à prendre au stade de l'avant-projet
- Déterminer les conditions de terrassements
- Définir la perméabilité des terrains
- Donner la classification du sol vis-à-vis des règles de construction parasismique au sens de l'Eurocode 8.

Une consultation a été lancée, 2 réponses sont parvenues : le cabinet SOL EXPLORER DE Granville propose de réaliser cette prestation pour un montant de 3 050,00 € H.T. et l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 3 988,00 € H.T..

Le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents a donné son accord pour signer le devis avec l'entreprise SOL EXPLORER de Granville pour un montant de 3 050,00 € H.T..

Les Crédits sont inscrits au budget primitif Général CCDD 2012 - article 2031 - Frais d'étude.

10 - Questions diverses

Maison de l'Emploi et de la Formation

Monsieur le Président présente le bilan 2011 des activités de la MEF :

- *96 jeunes du territoire ont été en contact avec la Mission Locales*
- *68 jeunes ont été accompagnés dans leur projet professionnel au cours de l'année*
- *253 entretiens ou ateliers collectifs*
- *28 jeunes sont venus pour un 1^{er} accueil.*

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Monsieur le Préfet a présenté le nouveau schéma lors de la commission du 4 septembre. La Communauté de Communes de Douve et Divette n'est pas concernée.

L'étude qui doit avoir lieu entre les 6 communautés de communes du Nord Cotentin n'est pas encore engagée. Le choix du cabinet est en cours.

Remerciements à la Presse de la Manche

Monsieur le Président présente ses remerciements à Monsieur FONTY pour les articles réalisés sur les communes de la CCDD pendant l'été.

Transports scolaires : La rentrée des classes 2012

Monsieur PINABEL s'interroge sur la convention à passer avec le Département sur l'aménagement des arrêts de bus. L'aspect financier ne lui semble pas précis.

Monsieur PINABEL, suite aux différents dysfonctionnements sur les lignes de transports scolaires depuis le début de la rentrée des classes, propose que l'ensemble des Maires rédige un courrier et fassent remonter de façon officielle ces incohérences (enfant abandonné sur le bord de la route, vitesse excessive des bus, changements d'horaires intempestifs, problèmes de cartes,.....).

Problème de réglage des téléviseurs

Monsieur DESQUESNES soulève le problème récurrent de réglage des téléviseurs dans une majorité des foyers de Teurthéville-Hague.

Monsieur DESTRÉS souligne qu'il semblerait que techniquement le problème soit identifié.

Séance levée à 23 heures